Envoyé en préfecture le 01/02/2021
Reçu en préfecture le 01/02/2021
Affiché le
ID : 084-298401712-20210127-2021_001-DE

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2021/001

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 27 JANVIER 2021

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	5
VOTES POUR	5
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : HONORAT Guy : PRESIDENT
Syndic titulaire : LIENS Charles – DEVINE Marc
Excusé : PONCET Norbert - PELISSIER Laurence
Syndic suppléant : CALVIERE Robert - OLIVIER Denis

L'an deux mille vingt et un et le vingt-sept janvier la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à seize heures trente au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

OBJET : PRET POUR LES TRAVAUX D'AMELIORATION DU SERVICE PRESSION – CHEMIN DE LA ROUMANIERE – COMMUNE DE ROBION

==========

LE PRESIDENT EXPOSE : : le Président expose aux syndics présents la situation des membres alimentés par le réseau pression de la Vidale sur le chemin de la Roumanière, commune de Robion.
Les parcelles raccordées connaissent des problèmes d'alimentation en eau depuis des années, notamment en période estivale, en raison de leur altimétrie, proche de celle du bassin de la Vidale.
Afin de leur apporter un service correct, il est nécessaire de réaliser des travaux sur ce réseau : création d'un surpresseur et remplacement de la canalisation.
Pour cela un prêt doit être contracté pour financer les travaux, car aucune subvention n'est possible.

Une demande a été faite auprès de la Caisse d'Epargne et du Crédit Mutuel pour un prêt long terme de 15 ans pour un montant de 100 000 €.

La Caisse d'Epargne ayant fait la meilleure proposition pour ce prêt, le président propose de retenir cette offre dont le détail est le suivant :

- *un prêt long terme sur 15 ans avec un remboursement annuel au taux de 0.80 % avec 500 € de frais de dossier*

Ouï l'exposé du Président : la commission syndicale approuve la proposition de la Caisse d'Epargne pour le prêt long terme et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Syndic

Le Président

Mr HONORAT Guy

ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF
425, Chemin du Pérusier
84300 LES TAILLADES